SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS

Réunion du Jeudi 20 Octobre 1977

Convoqué le 17.10.1977
Affiché le 21.10.1977

Conseillers
en exercice = 17
présents = 13
votants = 13

Le Jeudi vingt octobre mil neuf cent soixante dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Ville de Soissons, légalement convoqué le dix-sept octobre, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de mr le Dr François Seguin, Maire.

Etaient présents = mr Seguin, Maire - mr Lefèvre, Adjoint - mmes Hary, Durant, mlle Potin, mme Fournier, Hamet, Lucas, Legros, mmes Pasquereau et Yelly - mm Cornet et Varoteaux

Etaient absents = mmes Devrière et Roussel, Adjointes - mm Potin et Van Meenenhove, tous quatre excusés.

- mr Guy Lefèvre a été désigné secrétaire de séance
- Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté

Adhésion au Syndicat Intercommunal de Financement de travaux de Voirie

mr le Maire expose à l'Assemblée sa proposition de créer un Syndicat Intercommunal de Financement de Voirie, projet qui il a présenté aux maires du Canton Nord à la Mairie de Soissons le 16 septembre dernier et qui semble avoir recueilli une audience favorable

Ce Syndicat permettrait aussi de réaliser toutes les possibilités de prêts offertes aux Communes pour les travaux de voirie rurale subventionnés

En effet chaque commune peut emprunter 50.000,00 F

Le Syndicat pourra emprunter autant de fois 50.000,00 F qu'il y aura de communes adhérentes à ce Syndicat.

Les fonds de financement ainsi recueillis seront ensuite répartis par l'Assemblée Syndicale entre les différentes communes qui deviendront réalisés des travaux de voirie

Le Syndicat assurera le paiement des travaux aux Entrepreneurs, et les Communes bénéficiaires des travaux rembourseront les annuités au Syndicat Intercommunal, proportionnellement au montant des prêts obtenus.

Si le volume d'emprunt souhaité par les Communes adhérentes pour une même année dépasse le maximum possible, l'Assemblée Syndicale décidera de la répartition des possibilités financières. Toutefois chaque commune restera libre d'obtenir la somme maximale égale aux moyens financiers qu'elle apporte au Syndicat

Préfecture de l'Aisne
2e Direction - 3e Bureau
Délibération déposée à la Préfecture le 08 Novembre 1977
Laon, le 02 Décembre 1977
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
signé : M. Duflieux -

mr le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré,

1°) s'associe aux Communes du Canton de Soissons pour créer un Syndicat Intercommunal de Financement de Travaux de Voirie

2°) ce Syndicat a pour objet :
- de rassembler les projets de travaux de voirie du Canton de Soissons
- d'établir le programme financier et de réaliser les emprunts
- de régler les marchés et fournitures

3°) Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Soissons

4°) Le Syndicat est formé pour une durée illimitée

5°) Il est fixé une cotisation de base de 30,00 F, révisable chaque année, par décision de l'Assemblée des Délégués

La contribution des Communes aux dépenses du Syndicat (prévue par l'article L 251-3 du Code des Communes) est déterminée au prorata du montant des emprunts réalisés par le Syndicat au bénéfice de chaque Commune

6°) mr le Dr François Seguin
et mr Yves Roussel

sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour délégués du Conseil municipal auprès du Syndicat

Prime Communale à la Construction

mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la demande que lui a adressée mr Claude Bouquet-Dumalzy, sollicitant l'octroi de la prime communale à la construction pour l'immeuble d'habitation qu'il a fait édifier, Rue de la Blanchisserie

Préfecture de l'Aisne
2e Direction - 3e Bureau
Délibération déposée à la

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Préfecture le 24 octobre 1977 Lyon, le 24 octobre 1977 Pour le Préfet et par délégation L'Attaché Chef de Bureau Signé M. Bailleux	Le Conseil Municipal, ouï l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré, considérant que l'intérêt occupe les lieux depuis janvier 1944, donne son accord pour que la somme communale à la construction, d'un montant de 350,00 F, lui soit versée. Dit que cette dépense sera mandatée sur les crédits inscrits à l'article 65 7 2 du budget de l'exercice en cours.
Subvention Association Valentin Mauj	Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la lettre qui lui a reçue le 19 septembre dernier de l'Association Valentin Mauj pour le bien des Aveugles, sollicitant le versement d'une subvention communale. Mr le Maire rappelle que celle-ci avait été de 60,00 F en 1975 et de 70,00 F en 1976. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré, vote une subvention de 100,00 F au profit de cet organisme. Dit que cette dépense sera mandatée sur les crédits inscrits à l'article 657 2 du budget de l'exercice en cours.
Préfecture de l'Aisne 2e Direction - 3e Bureau Délibération déposée à la Préfecture le 24 octobre 1977 Lyon, le 24 octobre 1977 Pour le Préfet et par délégation L'Attaché Chef de Bureau Signé M. Bailleux.	
Redevance d'occupation Logements Communaux	Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il a été amené à loger des professeurs du C.E.S. dans des logements communaux vacants, à savoir : - Mr Jean-Luc Lepeuche. Professeur d'Education Physique n° 24, Rue du Général de Gaulle 1er Etage. 2 premières pièces à gauche. (Auparavant Mr Jouineau) - Mr François Vechart - Professeur de S.E.S. n° 14, Place de l'Hôtel de Ville. Logement F 4 du 2ème Etage (Auparavant Mme Gic) Il demande à l'Assemblée de bien vouloir fixer le montant de la redevance à verser pour occupation de ces deux logements. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le montant de ces deux redevances : - Mr Jean-Luc Lepeuche = 180,00 F par mois à compter du 1er Octobre 1977 - Mr François Vechart = 1800,00 F pour la période du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1978.
Préfecture de l'Aisne 2e Direction - 3e Bureau Délibération déposée à la Préfecture le 24 octobre 1977 Lyon, le 24 octobre 1977 Pour le Préfet et par délégation L'Attaché Chef de Bureau Signé M. Bailleux.	

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
	Dit que ces redevances seront recouvrées par trimestre et d'avance.
Remerciements	Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la lettre de remerciements que lui a adressée le Président de la Section du "Souvenir Français" de Sevran, à la suite de la réception organisée par la Municipalité le dernier dimanche 18 septembre dernier, à l'occasion des manifestations mises sur pied par le Comité de cette Association. Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.
Bureau de Poste Modification des heures d'ouverture	Mr le Maire signale à l'Assemblée que Mr Vitaux, Attaché Commercial à la Direction Départementale des Postes, lui a proposé de modifier les heures d'ouverture au public du Bureau de Poste de Sevran comme suit : - le matin = de 8"30 à 11"30 (sans changement) - l'après-midi = de 15"00 à 18"00 au lieu de 14"00 - 17"00. - le samedi matin : de 8"30 à 12"00 (sans changement) et demande à l'Assemblée de bien vouloir donner son avis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'application des nouveaux horaires ainsi proposés. Tous les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées et personne ne demandant plus la parole, le procès-verbal de la séance a été clos et signé par les membres présents. Le Maire, Le Secrétaire de Séance, Les Membres du Conseil Municipal,